

**BORALEX**

*Au-delà*

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

## Communiqué

– POUR DIFFUSION IMMÉDIATE –

### Borex annonce l'approbation par les actionnaires de l'arrangement avec Brookfield et La Caisse

**Montréal (Québec) Canada, le 4 juin 2026** – Borex inc. (« **Borex** » ou la « **Société** ») (TSX : BLX) est heureuse d'annoncer que ses actionnaires ont approuvé, à l'assemblée annuelle et extraordinaire tenue le 4 juin 2026 (l'« **assemblée** »), une résolution spéciale (la « **résolution relative à l'arrangement** ») qui approuve le plan d'arrangement prévu par la loi visant l'acquisition par BIF Thunder Holdings Inc., une entité nouvellement constituée qui appartiendra conjointement à Brookfield Infrastructure Fund V et/ou aux membres du même groupe (collectivement, « **Brookfield** ») et à la Caisse de dépôt et placement du Québec (« **La Caisse** »), de toutes les actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation de Borex (les « **actions** ») au prix de 37,25 \$ en espèces par action (l'« **arrangement** »).

À l'assemblée, la résolution relative à l'arrangement a été approuvée par 99,86 % des voix exprimées par les actionnaires présents en personne ou virtuellement ou représentés par procuration à l'assemblée. La résolution relative à l'arrangement a également été approuvée par 99,83 % des voix exprimées par les actionnaires présents en personne ou virtuellement ou représentés par procuration à l'assemblée, à l'exclusion des voix rattachées aux actions détenues par La Caisse et aux autres actions devant être exclues selon le *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*.

« Le soutien clair exprimé par nos actionnaires à l'assemblée témoigne de la confiance qu'ils accordent à cette opération et à l'avenir de Borex. Ce vote représente une étape clé, qui nous permet d'aller de l'avant avec des partenaires solides et engagés. Au nom du conseil d'administration, j'aimerais remercier nos actionnaires pour leur participation et leur soutien continu », a déclaré André Courville, président du conseil d'administration.

« Le vote favorable de nos actionnaires marque une étape clé pour Borex et confirme leur appui à l'égard de cette opération et de notre stratégie. Nous sommes convaincus que ce partenariat avec Brookfield et La Caisse nous offrira une plus grande souplesse financière, une capacité accrue de faire progresser notre portefeuille de projets et de mettre en œuvre notre plan stratégique, et qu'il nous permettra de saisir pleinement les occasions liées à l'évolution rapide de la demande énergétique. Je tiens à remercier nos actionnaires pour leur confiance, ainsi que nos équipes pour leur engagement continu », a déclaré Patrick Decostre, président et chef de la direction de Borex.

La réalisation de l'arrangement demeure assujettie au respect de conditions de clôture usuelles pour une opération de cette nature, incluant la réception de l'ordonnance définitive de la Cour supérieure du Québec (l'« **ordonnance définitive** ») et de certaines approbations réglementaires. L'audience relative à l'ordonnance définitive est prévue pour le 5 juin 2026. En supposant que ces conditions de clôture restantes sont respectées, il est prévu que l'arrangement soit complété d'ici le quatrième trimestre de 2026. Après la réalisation de l'arrangement, Brookfield et La Caisse ont l'intention de faire en sorte que les actions soient radiées de la Bourse de Toronto et une demande sera faite afin que Borex cesse d'être un émetteur assujetti en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

De plus amples renseignements sur l'arrangement figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société datée du 1<sup>er</sup> mai 2026 (la « **circulaire** »), dont un exemplaire est disponible sous le profil de la Société sur SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

En plus de la résolution relative à l'arrangement, la Société annonce que tous les candidats énumérés dans

la circulaire ont été élus comme administrateurs de la Société.

Les résultats détaillés du vote pour l'élection des administrateurs se trouvent ci-dessous :

Nom	Votes pour		Votes contre	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
André Courville	69 446 075	98,97 %	722 851	1,03 %
Lise Croteau	69 845 550	99,54 %	323 376	0,46 %
Patrick Decostre	69 445 338	98,97 %	723 588	1,03 %
Ted Di Giorgio	69 455 264	98,98 %	713 662	1,02 %
Marie-Claude Dumas	67 351 625	95,98 %	2 817 301	4,02 %
Ricky Fontaine	68 976 909	98,30 %	1 192 015	1,70 %
Rémi G. Lalonde	69 459 323	98,99 %	709 603	1,01 %
Patrick Lemaire	68 872 151	98,15 %	1 296 775	1,85 %
Nadia Martel	69 614 375	99,21 %	554 549	0,79 %
Dominique Minière	69 460 397	98,99 %	708 529	1,01 %
Zin Smati	68 972 163	98,29 %	1 196 761	1,71 %
Dany St-Pierre	68 080 382	97,02 %	2 088 542	2,98 %

Le rapport officiel des résultats de vote à propos de tous les points ayant fait l'objet d'un vote lors de l'assemblée a été déposé auprès des autorités en valeurs mobilières compétentes et est disponible sur SEDAR+ à <https://www.sedarplus.ca>.

## À propos de Boralex

Chez Boralex, nous fournissons de l'énergie renouvelable et abordable pour tous depuis plus de 35 ans. Un des leaders sur le marché canadien et premier producteur indépendant de l'éolien terrestre de France, nous sommes également présents aux États-Unis et au Royaume-Uni. Au cours des cinq dernières années, notre puissance installée a augmenté de plus de 50 %, atteignant 3 783 MW au 31 décembre 2025. Nous développons un portefeuille de projets en développement et en construction de 8,2 GW dans l'éolien, le solaire et le stockage d'énergie par batterie (BESS), guidés par nos valeurs et notre démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Boralex, reconnue comme entreprise la plus responsable au Canada par « Corporate Knights », participe activement à la lutte contre le réchauffement climatique. Grâce à notre audace, notre discipline, notre expertise et notre diversité, nous demeurons une référence de notre industrie. Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX.

Pour de plus amples renseignements, visitez [boralex.com](http://boralex.com) ou [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca). Suivez-nous sur [Facebook](https://www.facebook.com/boralex) et [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/boralex).

## Déclarations prospectives

Le présent communiqué contient de l'« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières pertinentes, y compris les lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada (collectivement, les « **déclarations prospectives** »). Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de résultats, d'événements ou de conditions à venir. Les estimations, attentes et hypothèses de Boralex sont intrinsèquement assujetties à des incertitudes considérables sur le plan des affaires, de l'économie, de la concurrence et des autres éventualités en ce qui concerne des événements futurs, si bien qu'elles pourraient changer. Les déclarations prospectives se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « s'attendre à », « prévoir », « croire », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « planifier », « chercher à », « s'efforcer de », « pouvoir » et « devoir », ainsi qu'à l'emploi d'expressions au même effet.

Plus particulièrement, les déclarations relatives à l'arrangement, notamment les avantages prévus de l'arrangement et le moment prévu pour la réalisation de l'arrangement, l'obtention des approbations réglementaires restantes et le respect des conditions de clôture, et d'autres déclarations relatives à l'arrangement, sont des déclarations prospectives. Les déclarations et l'information prospectives sont fondées sur les croyances, les hypothèses et les attentes de Boralex quant à son rendement futur, compte tenu de toute l'information dont elle dispose actuellement. Ces déclarations et cette information prospectives sont assujetties à des risques et à des incertitudes ainsi qu'à des hypothèses concernant ses activités, ses résultats financiers, sa situation financière, ses perspectives commerciales, sa stratégie de croissance et sa liquidité.

Les déclarations prospectives font intervenir des risques et des incertitudes connus et inconnus, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Boralex, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prospectives. Les risques et incertitudes relatifs à l'arrangement comprennent notamment les suivants : la possibilité que l'arrangement ne soit pas réalisé selon les modalités et conditions actuellement envisagées, ou selon l'échéancier actuellement prévu, et qu'il ne soit pas réalisé du tout, en raison d'un défaut d'obtenir ou de respecter, en temps opportun ou autrement, les approbations requises des autorités de réglementation et des tribunaux et d'autres conditions de clôture de l'arrangement, ou pour d'autres raisons; les répercussions négatives que la non-réalisation de l'arrangement, pour quelque raison que ce soit, pourrait avoir sur le cours des titres de Boralex ou sur ses activités; l'incapacité de réaliser les avantages prévus de l'arrangement; les restrictions imposées à Boralex pendant que l'arrangement est en cours; le fait que les activités de Boralex pourraient subir des perturbations importantes en raison de l'incertitude engendrée par l'arrangement, de la conjoncture du secteur ou d'autres facteurs; les risques liés au maintien en poste des employés; les risques de modifications de la réglementation susceptibles d'avoir une incidence considérable sur les activités ou l'entreprise de Boralex; le risque que des poursuites soient intentées contre Brookfield ou Boralex; les frais importants de l'opération ou des charges imprévues; les risques liés au détournement de l'attention de la direction de Boralex des activités commerciales courantes de Boralex pendant que l'arrangement est en cours; et d'autres risques et incertitudes concernant Boralex, notamment ceux décrits dans les rubriques portant sur les facteurs de risque et les incertitudes du rapport de gestion de Boralex pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et du rapport de gestion de Boralex pour le trimestre clos le 31 mars 2026.

Les lecteurs sont priés de porter une attention particulière à ces risques ainsi qu'aux autres incertitudes, facteurs et hypothèses qui précèdent lorsqu'ils évaluent les déclarations prospectives, auxquelles ils ne doivent pas se fier indûment et qui sont fondées uniquement sur les renseignements dont nous disposons à la date du présent communiqué. Sauf si la loi l'exige, Boralex ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser publiquement les déclarations prospectives, écrites ou verbales, à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour d'autres raisons.

## Renseignements

### MÉDIAS

**Serge Vallières**

Directeur principal, Communications d'entreprise

**Boralex inc.**

438 372-3575

[communications@boralex.com](mailto:communications@boralex.com)

### RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

**Stéphane Milot**

Vice-président, relations avec les investisseurs et planification et analyse financière

**Boralex inc.**

514 213-1045

[stephane.milot@boralex.com](mailto:stephane.milot@boralex.com)